

**SOCIALISTES
& APPARENTÉS**
ASSEMBLÉE NATIONALE



NICHE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

23 JANVIER 2025

ÉDITO

Chaque semaine, dans nos circonscriptions, **des femmes et des hommes poussent la porte de nos permanences.** Ils viennent nous demander de l'aide ou un simple conseil, nous alerter sur les problèmes de leur quotidien ou sur une proposition qu'ils souhaiteraient voir devenir loi.

Nous notons ces demandes, ces alertes, ces propositions dans des carnets, nous les relayons à travers des rendez-vous et des courriers, nous les concrétisons via des amendements ou des propositions de loi.

Ces femmes et ces hommes nourrissent les combats que nous portons à l'Assemblée nationale.

Pour leur journée réservée du 23 janvier 2025, **les député·es socialistes et apparentés ont décidé de mettre la vie quotidienne des Françaises et des Français à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale :** la vie de nos concitoyens ultramarins, la vie de celles et ceux qui font face à un manque de soignants ou à des pannes d'ascenseurs, la vie face à la précarité alimentaire ou à la dépression, la vie des étudiants, la vie des parents inquiets par la qualité de l'accueil de leur enfant dans les crèches privées, la vie des familles qui ne peuvent pas rénover leurs logements ou payer une licence sportive à leur enfant.

Avec ces huit propositions de loi, nous souhaitons continuer à démontrer **notre capacité à ramener des victoires aux Françaises et aux Français** comme nous l'avons fait ces dernières semaines en négociant avec le gouvernement sur le budget et comme nous le faisons depuis 2022 dans nos "niches parlementaires".

Grâce à nos journées réservées, **nous avons permis l'adoption définitive de cinq lois :**

- Une loi portée par Arthur Delaporte qui a permis la **régulation de l'activité des influenceurs** afin de protéger les consommateurs, notamment les plus jeunes, des dérives des réseaux sociaux ;
- Une loi portée par Isabelle Santiago qui protège désormais des milliers **d'enfants victimes ou co-victimes de violences familiales** de leur parent violent ;
- Une loi initiée par les sénatrices et les sénateurs socialistes et portée à l'Assemblée par Claudia Rouaux visant à lutter contre les **violences sexuelles dans le sport** en renforçant les contrôles des encadrants et éducateurs sportifs ;
- Une loi portée par Philippe Brun qui a permis de **baisser les factures d'électricité** de nos boulangers ou de nos agriculteurs et de protéger EDF d'un démembrement ;

- Une loi portée par Christine Pirès Beaune pour qu'aucun **frais bancaires sur les successions** ne soit facturé quand le défunt est mineur ou pour un compte de moins de 5 909 euros.

Grâce à notre coordination avec les sénatrices et les sénateurs socialistes, **les parlementaires socialistes peuvent améliorer concrètement la vie des gens.**

Cela sera de nouveau l'objectif des 66 député·es socialistes et apparentés cette année.



SOMMAIRE

100 % de
nos textes
adoptés en
commission

**Lutter contre la vie chère
dans les Outre-mer**

..... **P.6**

**Instaurer un nombre
minimum de soignants
par patient hospitalisé**

..... **P.8**

**Généraliser le repas à 1 euro
pour tous les étudiants**

..... **P.10**

**Agir contre les
pannes d'ascenseurs**

..... **P.12**

Protéger les enfants accueillis dans les crèches privées

..... **P.14**

Accélérer la rénovation énergétique des logements

..... **P.16**

Former les jeunes aux premiers secours en santé mentale

..... **P.18**

Plus de sport, moins de sucre

..... **P.20**



LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE DANS LES OUTRE-MER

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**

Béatrice BELLAY
Députée de Martinique
Rapporteuse



En septembre 2024, la Martinique a connu une mobilisation citoyenne contre la vie chère, marquée par une colère sociale inédite.

Cette mobilisation s'est inscrite dans la droite lignée des mouvements de forte contestation contre la vie chère ces dernières années notamment ceux de 2009 en Guadeloupe et en Martinique, ceux de 2017 en Guyane, ou encore à Mayotte ou La Réunion.

Si l'on se focalise uniquement sur le volet alimentaire, **les écarts de prix pratiqués dans l'Hexagone et dans les départements d'Outre-mer atteignent des niveaux vertigineux** : +42 % entre la Guadeloupe et la France hexagonale, +40 % pour la Martinique, +39 % pour la Guyane, +37 % pour La Réunion et +30 % pour Mayotte.

Dans le combat contre la vie chère, les Ultramarins ne veulent plus de promesses sans suite ni d'accords sans effet réel. Nous exigeons **des mesures concrètes et immédiates.**

C'est le sens de la proposition de loi déposée par **Christian Baptiste, Béatrice Bellay, Elie Califer, Philippe Naillet, Jiovanny William** et les député·es socialistes et apparentés, qui fait suite à la commission d'enquête que nous avons initiée en 2023. Nous proposons de :

- 1. Réglementer les prix** en rendant effectif le bouclier qualité prix (BQP) afin d'obtenir des prix sur des biens de première nécessité et de consommation courante équivalents à ceux pratiqués en moyenne dans l'hexagone.

Concrètement, l'État fixera, dans le cadre des négociations sur le bouclier qualité prix, **un objectif d'alignement des prix des produits de première nécessité et de consommation courante au regard de ceux pratiqués en hexagone.** Aujourd'hui, aucun objectif clair n'est fixé en amont de ces négociations. En l'absence d'accord un mois après l'ouverture des négociations, le préfet réglera les prix sur la base des prix les plus bas pratiqués dans l'hexagone.

2. Faire la transparence sur les marges. Connaître les marges et les revenus des différents acteurs économiques est essentiel à la compréhension de la cherté de la vie en Outre-mer et donc au contrôle des prix. Nous proposons de renforcer les sanctions en cas de non-publication des comptes par les sociétés, qui est aujourd'hui une obligation trop peu respectée, et qui permettra de constater les marges réalisées sur les produits vendus outre-mer.



+ 40 %

IL Y A 40 % D'ÉCART ENTRE LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN HEXAGONE ET LES PRIX DES MÊMES PRODUITS EN MARTINIQUE

3. Lutter contre la formation de monopoles ou d'oligopoles, en partie à l'origine de la cherté de la vie dans les territoires ultramarins.

Pour cela, nous proposons que l'Autorité de la concurrence examine l'ensemble des projets de rachat et fusion supérieurs à 5 millions d'euros, contre 15 millions aujourd'hui, dans tous les secteurs économiques.

Nos territoires dits d'Outre-mer ne sauraient être plus longtemps captifs d'un modèle économique et social hérité de l'époque des colonies où ces dernières avaient vocation à ne servir que « la métropole » et à ne s'alimenter que du marché « métropolitain ». **Il en va de la paix sociale et civile durable dans ces territoires de la République.**

INSTAURER UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS, PAR PATIENT HOSPITALISÉ

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**



Guillaume GAROT
Député de la Mayenne
Rapporteur

Un service d'urgence sur cinq en difficulté, des lits qui ferment dans tous les hôpitaux faute de soignants, un taux d'absentéisme des personnels médicaux et paramédicaux qui ne cesse d'augmenter sous l'effet d'une dégradation des conditions de travail...

Il n'y a plus de qualificatif assez fort pour décrire la crise de l'hôpital public.

Cette crise ne vient pas de nulle part. Le mal est ancien : plusieurs décennies de **gestion comptable de l'hôpital public**, entre fermetures de lits, sous-investissements chroniques et financement à l'activité des hôpitaux nous ont menés dans la situation actuelle.

Cette crise s'explique également par la **dégradation des conditions de travail des personnels médicaux et paramédicaux**. Le gel du point d'indice, l'augmentation de leur charge de travail, la dégradation de leurs conditions d'exercice ont conduit à une perte d'attractivité terrible des métiers du soin, qui a eu des conséquences en chaîne sur le fonctionnement de l'hôpital et l'accueil des patients.

29 800

**29 800 LITS D'HÔPITAUX
SUPPRIMÉS DEPUIS LE DÉBUT DES
MANDATS D'EMMANUEL MACRON**

Suite à la mobilisation exceptionnelle de l'hôpital public pendant les vagues épidémiques du Covid-19, le gouvernement a lancé le « Ségur de la Santé ». Les mesures annoncées à cette occasion vont dans le bon sens, mais demeurent à la fois insuffisantes dans leur ampleur et trop tardives.

En février 2023, à l'initiative des sénatrices et des sénateurs socialistes, une **proposition de loi instaurant des « ratios » de soignants par patient a été adoptée au Sénat.**

Cette proposition de loi, soutenue par l'ensemble des organisations de soignants, vise à **garantir un nombre minimum de personnels soignants dans les services hospitaliers.**

Ce ratio « soignants par patient » serait effectif pour chaque spécialité et type d'activité de soin. Il servirait à déterminer le nombre minimal d'infirmiers et d'aides-soignants prévus.

Les député·es socialistes et apparentés inscrivent cette proposition de loi à l'Assemblée nationale afin de **permettre sa mise en œuvre rapide car il y a urgence.** Les Françaises et les Français comme les soignantes et les soignants nous demandent d'agir sans attendre.

Le ratio « soignants par patient » est une proposition du plan de reconstruction de l'hôpital public que nous avons présenté en juin 2023 à la Fondation Jean-Jaurès, qui allie solutions d'urgence et réforme en profondeur.



GÉNÉRALISER LE REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS



Fatiha KELOUA HACHI

Députée de Seine-Saint-Denis
Rapporteure



Le 9 février 2023, dans le cadre de la journée réservée aux député·es socialistes et apparentés, **la proposition de loi visant à généraliser le repas à 1 euro pour tous les étudiants était rejetée d'une petite voix à l'Assemblée nationale.**

Alors que la période du Covid avait mis en lumière ce que vivent quotidiennement les étudiants, **le gouvernement d'Emmanuel Macron et sa majorité de l'époque** refusaient de rendre accessible le repas à 1 euro à toutes et tous.

36 %

36 % DES ÉTUDIANTS DÉCLARENT AVOIR DÉJÀ SAUTÉ SOUVENT OU DE TEMPS EN TEMPS DES REPAS PAR MANQUE D'ARGENT

Depuis, les files devant les banques alimentaires n'ont cessé de se multiplier et de s'allonger, et les universités ont vu de plus en plus d'associations de distribution alimentaire voir le jour.

Les freins sont nombreux pour bénéficier du repas à 1 euro dans sa configuration actuelle : inégal accès pour les précaires à ce dispositif, éloignement géographique des restaurants, taux de non recours élevé et manque d'accès à l'information.

Fidèles à leur engagement, les député·es socialistes et apparentés ont **de nouveau déposé la proposition de loi demandant la généralisation du repas à 1 euro** pour tous les étudiants.

Le nombre d'étudiants non boursiers ayant bénéficié de la mesure en 2021, ainsi que le taux de non recours (10 points supplémentaires par rapport à l'ensemble de la population) témoignent de l'attente de cette mesure. En effet, **le système de bourses actuel laisse de côté un trop grand nombre d'étudiants** notamment du fait du rattachement au foyer fiscal des parents.

Pour autant, l'accessibilité ne se réduit pas aux questions économiques mais aussi à des questions de démarches en particulier administratives. En ce sens, **il nous paraît important de proposer des dispositifs d'aller vers, notamment en matière de lutte contre la pauvreté étudiante.**



Dès lors, la mesure du repas à 1 euro doit être généralisée et adaptée selon les campus. Si la loi Levi répond partiellement à la question des zones rurales, les dispositifs doivent être démultipliés afin de créer un maillage suffisant pour lutter contre la pauvreté alimentaire.

Nous proposons donc également **l'extension du repas à 1 euro à l'ensemble des sites de restauration du CROUS, sur place ou à emporter.**

AGIR CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**

Les pannes d'ascenseurs transforment le quotidien des habitants des immeubles en un calvaire, entravant gravement leur liberté de se déplacer, de travailler et de subvenir à leurs besoins essentiels.

L'atteinte à ces droits fondamentaux pour des milliers de personnes chaque jour sur notre territoire ne peut rester dans une indifférence totale des pouvoirs publics.

L'ascenseur est le **premier moyen de transport de nos concitoyens**. Il assure 100 millions de trajets par jour pour une distance d'un million de kilomètres.

Ces pannes, qui se répètent ou durent parfois jusqu'à 10 mois, affectent particulièrement les **personnes à mobilité réduite, les parents et les seniors**.



Philippe BRUN
Député de l'Eure
Rapporteur

Elles sont vécues comme une injustice par des centaines de milliers de copropriétaires et de locataires qui continuent de **payer des charges pour des ascenseurs qui ne fonctionnent pas**.





1,5 MILLION

**CHAQUE ANNÉE, 1,5 MILLION DE
PANNES D'ASCENSEURS SONT
RECENSÉES EN FRANCE**

La principale cause des pannes, dans plus de 40 % des cas, est la **vétusté des équipements**. Les ascenseurs, avec une durée de vie moyenne de 20 ans, voient leurs pièces s'user au fil du temps, rendant les systèmes de plus en plus défectueux.

Néanmoins, à cela, s'ajoutent **des problématiques liées aux pratiques des ascensoristes** : des stratégies de stock zéro et une faible production nationale de pièces de rechange, souvent fabriquées à l'étranger, allongent considérablement les délais de réparation.

Pour sortir nos concitoyens de cet isolement et leur redonner de la dignité, les député·es socialistes et apparentés ont déposé une **proposition de loi qui fixe aux ascensoristes deux nouvelles obligations pour lutter contre les pannes d'ascenseurs**.

1. Nous proposons que les **ascensoristes soient astreints à une obligation de réactivité**, tant sur la durée d'intervention que sur le délai de règlement du sinistre. À défaut de résolution dans le délai imparti, la société devra mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des occupants à mobilité réduite afin d'assurer leur ravitaillement alimentaire ou l'accès aux soins dont ils auraient besoin.
2. Pour rendre opérante cette obligation, les sociétés d'ascenseurs seront astreintes à **l'obligation de constituer et de maintenir des stocks** de pièces permettant de répondre concrètement à ces nouvelles obligations.
3. Nous prévoyons que **des mesures de substitution soient prescrites** lorsqu'un ascenseur est immobilisé plus de 24 heures (par exemple, avec des contrats jeunes vacataires pour aider au portage des courses et aider les personnes à descendre ou monter les escaliers).

PROTÉGER LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES CRÈCHES PRIVÉES

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**

Rationnements de couches et de produits alimentaires, non-respect des ratios d'encadrement par les professionnels, manque de transparence financière, suroccupation structurelle, risques de maltraitance et de mauvais traitements, sous-investissement concernant la masse salariale, pratiques commerciales frauduleuses...

Le livre de Victor Castanet « Les Ogres » et l'ouverture d'une enquête contre le groupe de crèches privées People & Baby pour des faits d'escroqueries et de détournement de fonds publics ont mis en **lumière la situation dans les crèches privées.**

Céline HERVIEU
Députée de Paris
Rapporteuse



Alors que plus d'une place de crèche sur deux créée aujourd'hui en France l'est dans le secteur privé à but lucratif, l'emprise croissante du secteur privé à but lucratif dans la prise en charge de nos enfants en bas âge génère des dérives qu'il nous faut sanctionner et prévenir.

Cette financiarisation du secteur de la petite enfance est dangereuse.

1,7 MILLIARD

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES
CRÈCHES PRIVÉES REPRÉSENTE
1,7 MILLIARD D'EUROS**

Dangereuse pour les personnels de la petite enfance, **dévoués à nos enfants mais malmenés par cette logique marchande.** Dangereux pour nos enfants, dont les trois premières années de la vie sont fondamentales dans leur construction psychique.

Pas de profits sur nos tout-petits ! Afin de protéger nos enfants accueillis en crèches privées à but lucratif, les député·es socialistes et apparentés ont déposé une proposition de loi avec **trois mesures d'urgence contre la financiarisation de la petite enfance :**

1. Régulation du financement des entreprises de crèches privées. Les logiques de rentabilité et de croissance des grands groupes engagés dans le secteur des crèches conduisent à la dégradation des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des professionnels. Nous proposons de réguler l'activité des fonds d'investissement au sein des crèches.

2. Renforcement des sanctions contre les crèches qui ne respectent pas les règles basiques de sécurité et de qualité de l'accueil. Les sanctions financières contre les groupes qui mettent en danger la santé des enfants sont aujourd'hui dérisoires.

3. Renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance en interdisant les formations intégralement dispensées à distance sans période de formation en milieu professionnel ni de stage dans le secteur de la petite enfance.

Cette proposition de loi est une **première étape.** Au-delà du 23 janvier, nous continuerons à nous mobiliser pour une amélioration de l'attractivité des métiers de la petite enfance et une réforme de son mode de financement.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**



Stéphane DELAUTRETTE
Député de Haute-Vienne
Rapporteur

Notre pays a connu en ce mois d'octobre 2024 un épisode cévenol d'une rare violence, témoignant une nouvelle fois de la recrudescence en nombre et en intensité des événements météorologiques extrêmes ; mais aussi de la nécessité d'une transformation rapide et profonde de notre modèle de développement afin de faire face à l'urgence climatique.

Cette indispensable transition écologique passera par la **rénovation énergétique des logements**.

En effet, le **secteur du bâtiment représente 16 % des émissions nationales de gaz à effet de serre**, le plaçant ainsi en quatrième position dans le classement des activités les plus émettrices, derrière les transports, l'agriculture et l'industrie.

Ces émissions de gaz à effet de serre sont en partie dûes aux passoires énergétiques, ces **logements dont l'isolation est de très mauvaise qualité et qui conduisent à des consommations énergétiques importantes** et à des conditions de vie difficiles pour ceux qui y vivent.

En 2023, 6,6 millions de logements en France étaient des passoires énergétiques.

Si de nombreux dispositifs comme « MaPrimeRénov » ont été proposés, ils n'ont pas permis à la France de tenir ses objectifs.

16%

16 % DES 30 MILLIONS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES DU TERRITOIRE SONT DES PASSOIRES THERMIQUES (ÉTIQUETTE F OU G DU DPE)

En 2023, « MaPrimeRénov' » a contribué à la réalisation de seulement 71 613 rénovations globales, bien loin du chiffre de 700 000 par an prévu dans le cadre de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

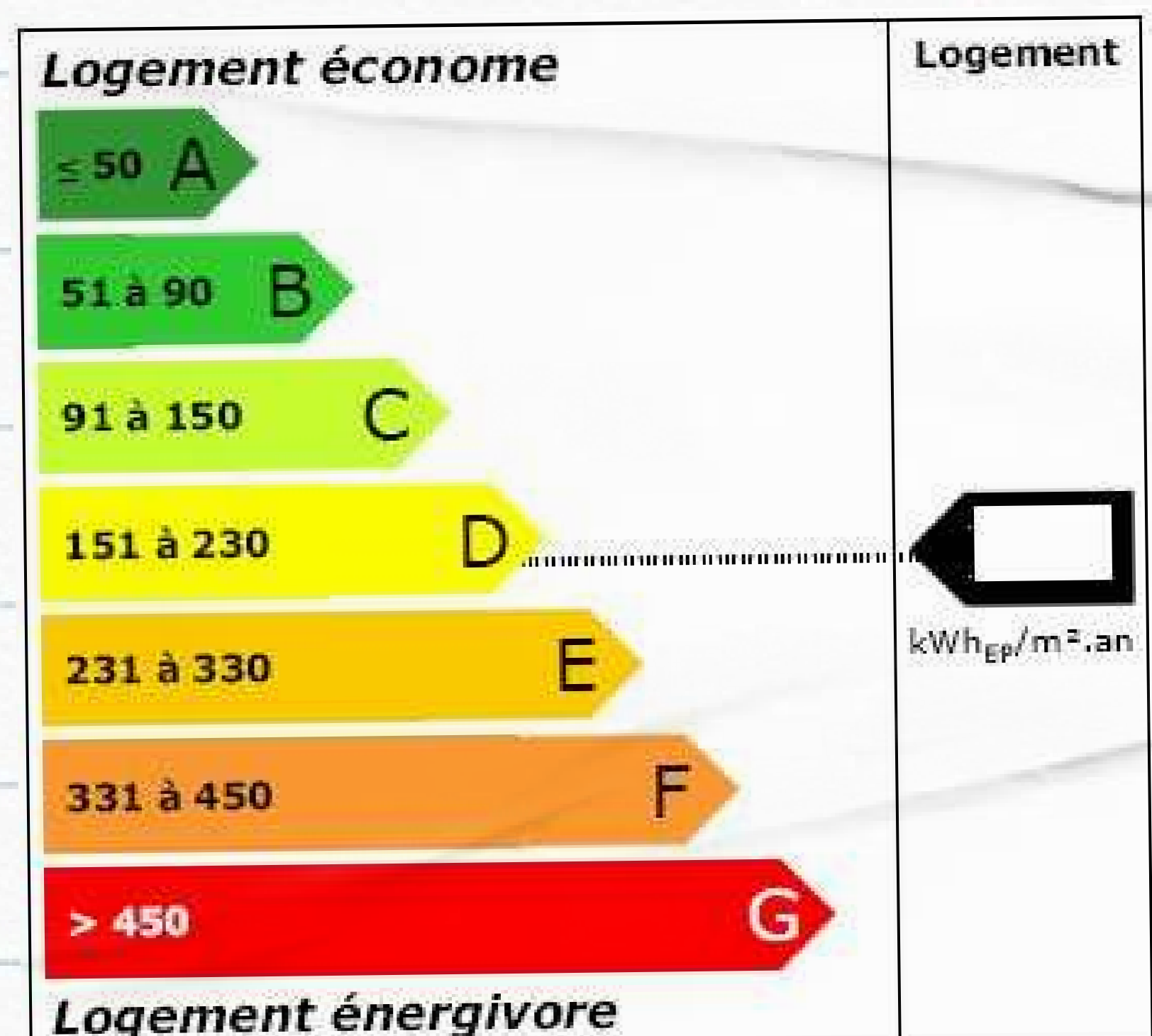
C'est pourquoi les députés socialistes et apparentés ont déposé une proposition de loi pour **accélérer la rénovation énergétique des bâtiments afin d'atteindre les objectifs climatiques de la France.**

Concrètement, elle propose **d'introduire un « zéro reste à charge » pour les ménages** sous forme d'une avance remboursable à taux zéro, gérée par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et financée par la Caisse des dépôts.

Le remboursement de l'avance peut être réalisé soit sous la forme d'un prêt à taux zéro, soit au moment du transfert du bien par cession ou succession.

En intégrant des **mesures de financement simples et lisibles**, cette proposition de loi entend lever les freins financiers pour les ménages et offrir une sécurité aux acteurs du secteur.

Son objectif est de multiplier par dix le nombre annuel de rénovations globales de logements et d'assurer ainsi un parc immobilier basse consommation à l'horizon 2050.



FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE



**ADOPTÉ
EN COMMISSION**

Chantal JOURDAN
Députée de l'Orne
Rapporteuse

31 %

**31% DES JEUNES FRANÇAIS-ES
(13-20 ANS) SE SONT SENTIS
DÉPRIMÉS PENDANT PLUSIEURS
SEMAINES AU MOINS EN 2023**

L'état de la santé mentale des Françaises et Français s'est gravement détérioré depuis plusieurs années, et cette situation s'est encore aggravée depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

En effet, **un quart de la population française s'est sentie déprimée durant plusieurs semaines au moins en 2023.** Les troubles psychiques se multiplient, particulièrement chez les **15-24 ans, où le suicide est désormais la deuxième cause de décès.** Harcèlement, cyberharcèlement, phobie scolaire et addictions aggravent encore la situation.

Ces difficultés s'accompagnent d'un accès limité aux soins : manque de pédopsychiatres qui entraîne des délais d'attente pouvant atteindre plusieurs mois, manque de places disponibles dans les structures spécialisées, comme les centres médico-psychologiques ...

En plus de ces problématiques de prise en charge, les personnes souffrant de troubles psychiques évoluent dans un environnement avec une stigmatisation sociale encore très présente et avec une **méconnaissance importante des questions de santé mentale,** des troubles existants, et des professionnels ou structures vers qui se tourner.

Alors que la santé mentale est la grande cause de l'année 2025, Joël Aviragnet, Chantal Jourdan et **les député·es socialistes et apparentés** **présentent une proposition de loi afin de former les jeunes aux premiers secours en santé mentale.**

Concrètement, nous proposons de mettre en oeuvre la promesse du précédent gouvernement de généraliser les premiers secours en santé mentale à travers la création d'un **Pass premier secours en santé mentale** :

- Inspiré des Pass culture et sport, ce dispositif offrira aux jeunes de 16 à 25 ans une **formation gratuite aux premiers secours en santé mentale.**
- Ces formations, reconnues pour leur efficacité, permettent **d'apprendre à reconnaître les premiers signes de détresse psychique, écouter sans jugement et orienter vers les professionnels et les structures adaptées.**

Nous proposons également de lancer une campagne nationale de sensibilisation pour promouvoir le Pass et lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Cette proposition de loi est une première réponse d'urgence face à la détresse croissante des jeunes en matière de santé mentale.

Elle s'inscrit dans une vision plus large que nous avons détaillée en octobre 2023 dans **une note de la Fondation Jean-Jaurès intitulée : « Santé mentale : dix grandes mesures pour une grande cause nationale »** et qui propose une transformation radicale de la philosophie de notre système de santé mentale.



PLUS DE SPORT, MOINS DE SUCRE !

**ADOPTÉ
EN COMMISSION**



Thierry SOTHER
Député du Bas-Rhin
Rapporteur

En France, la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a créé un véritable engouement populaire autour du sport comme le montre l'augmentation du nombre de licenciés communiquée par plusieurs fédérations.

L'enjeu pour notre pays est désormais de **transformer cet engouement en un héritage durable**, où la pratique d'une activité physique ou sportive est davantage au cœur de la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

En 2015, à peine 13 % des enfants âgés de 6 à 12 ans et environ deux tiers des Françaises et des Français âgés de 18 à 79 ans atteignaient les préconisations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'activité physique (plus de 60 minutes d'activité physique par jour).

Malheureusement, la première décision du gouvernement de Michel Barnier cet automne a été de réduire les crédits pour le sport de 273 millions d'euros en réalisant notamment une **coupe budgétaire sur le « Pass'Sport »**, une aide de 50 euros à la prise de licence pour les jeunes de 6 à 30 ans issus de familles modestes.

Dans le même temps, l'amélioration de l'alimentation des Françaises et des Français est, elle aussi, un enjeu prioritaire de santé publique. La lutte contre la sédentarité et les mauvaises habitudes alimentaires, deux priorités de santé publique, doivent s'inscrire au cœur des politiques publiques. **En résumé : plus de sport et moins de sucre.**

13 %

13 % DES 6-12 ANS ATTEIGNENT LES RECOMMANDATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Ainsi, afin de faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, **les député·es socialistes et apparentés déposent une proposition de loi** qui vise à donner une nouvelle ambition pour le « Pass'Sport » en le pérennisant avec :

- 1. Un montant forfaitaire socle de 75 euros ouvert pour tous les enfants âgés de 3 à 17 ans révolus** : ce volet confère une dimension universelle au « Pass'Sport » ;
- 2. Un montant forfaitaire bonifié de 150 euros ouvert aux enfants et jeunes éligibles à l'ancienne version du « Pass'Sport »** : ce volet confère une dimension de justice sociale au « Pass'Sport » ;

3. L'intégration des fédérations sportives scolaires dans le périmètre du « Pass'Sport ».

Nous proposons de financer le coût de ce nouveau « Pass'Sport » via la création d'une **taxe additionnelle sur les boissons sucrées**, visant à simplifier et renforcer la fiscalité actuelle, jugée peu incitative. Inspirée du modèle britannique, cette taxe serait organisée en trois paliers simples, encourageant les industriels à réduire les taux de sucre dans leurs produits.

Cette proposition de loi vise une double transformation: **inciter à une alimentation plus équilibrée tout en rendant la pratique sportive accessible à tous.**



NOTES



SUIVEZ NOTRE NICHE



parti-socialiste.fr/nosdeputes



Députés socialistes & apparentés



@socialistesAN



@socialistesan



@socialistesan



@socialistesan.bsky.social